

Surveillance du moustique tigre



La période de surveillance renforcée de la présence du moustique *Aedes albopictus*, dit moustique tigre, a commencé depuis le 1er mai 2019 et se poursuivra jusqu'au 30 novembre.

Le moustique tigre est aujourd'hui officiellement implanté dans six départements d'Île-de-France :

Paris, la Seine-et-Marne, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Sa présence a également été rapportée dans les Yvelines. La forte concentration de population et les nombreux déplacements de personnes au sein de notre région ainsi que la présence de deux plateformes aéroportuaires majeures, augmentent les possibilités de mise en contact du moustique tigre avec des personnes ayant contractées le Chikungunya, la Dengue ou le Zika lors d'un voyage à l'étranger dans une zone d'endémie pour ces virus. Cette situation pourrait augmenter la probabilité de survenue de contamination autochtone des franciliens par ces pathologies.

Dans le cadre du Plan anti-dissémination du Chikungunya, de la Dengue et du Zika en métropole, la Direction Générale de la Santé du Ministère des Solidarités et de la Santé organise la surveillance de la présence de ce moustique vecteur dans les départements classés au niveau 0 du plan, ce qui est le cas du Val d'Oise. Cette surveillance est opérée dans certaines communes du Val d'Oise par l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) Méditerranée, qui agit entre autres par la pose de pièges pondoirs afin de repérer les points d'introduction du moustique en vue d'empêcher son implantation pérenne.

Cette surveillance repose également sur la participation du grand public qui peut signaler la présence du moustique tigre via la plateforme de signalement citoyen dédiée : signalement-moustique.anses.fr. En effet, le signalement par les particuliers est à ce jour le moyen de détection précoce le plus efficace.

Documents

[Affiche](#)

[Les bons gestes](#)